

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de la
cohésion des territoires

Direction générale de l'aménagement, du
logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la
restauration des écosystèmes terrestres

Bureau de l'encadrement des impacts sur la
biodiversité

**Résumé des récépissés de déclaration pour l'accès aux ressources génétiques sur le
territoire national et le partage des avantages découlant de leur utilisation
délivrés entre le 1^{er} janvier 2024 et le 6 juin 2024**

NOR : TREL2400559S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 764) à :

*Centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques
Max Planck Institute of Immunobiology and Epigenetics
Stübeweg 51
D-79108 Freiburg
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse du système immunitaire des lamproies
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :
Lampetra planeri, Lampetra fluviatilis, Petromyzon marinus
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :
Manche*

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces
ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 765) à :

*Biotechmarine
ZI Quemper Guezennec
22260 Pontrieux*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en
vue de la réalisation des activités suivantes :

Détermination du potentiel de la ressource génétique ou de dérivés de la ressource génétique en tant qu'actif et excipient cosmétique
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Furcellariaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes-d'Armor, Finistère, Morbihan

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 766) à :

*Aix-Marseille Université
58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille Cedex 07*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des populations d'octocoralliaires et d'hexacoralliaires

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Corralium rubrum, Paramuricea clavata, Eunicella cavolini, Eunicella singularis, Eunicella verrucosa, Leptogorgia sarmentosa, Caryophyllia inornata, Caryophyllia smithii, Calogorgia verticillata, Dendrophyllia cornigera, Dendrophyllia ramea

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Finistère, Hérault, Pyrénées-Orientales, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 767) à :

*Université de Saint-Jacques-de-Compostelle
15 calle de Lope Gómez de Marzoa
15705 Santiago de Compostela
Espagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractériser la diversité génétique et les structures des populations de l'espèce de mousse terrestre Pseudoscleropodium purum en Europe

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pseudoscleropodium purum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Loir-et-Cher, Oise, Saône-et-Loire, Yvelines, Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 768) à :

*Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
20 avenue Albert Einstein*

69100 Villeurbanne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation et étude de bactéries pectinolytiques d'environnements aquatiques
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pectobacteriaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Bouches-du-Rhône, Isère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 769) à :

Biotechmarine

ZI Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse chimique d'une plante et évaluation de ses performances en biologie et en formulation

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ericaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Côtes-d'Armor, Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 770) à :

Université d'Orléans

Avenue du Château de la Source

BP 6749

45100 Orléans Cedex 2

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude phytochimique de la jussie

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ludwigia grandiflora

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Loiret

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 771) à :

Universität de Wittenberg

Martin-Luther-Universität Halle-Wittenberg

10 Universitätsplatz

06108 Halle (Saale)

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluer l'impact de l'association hôte-parasites entre les espèces fongiques Laboulbenia formicarum et la fourmi envahissante des jardins

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lampetra planeri, Lampetra fluviatilis, Petromyzon marinus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Manche

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 772) à :

Université de Palacký

Křižkovského 511/8

779 00 Olomouc

République tchèque

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses des variations génétiques et des relations au sein des populations de deux espèces de plantes menacées

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Campanula cervicaria, Dracocephalum austriacum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Cher, Isère, Jura, Loiret, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Puy-de-Dôme, Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 773) à :

IRD

44 boulevard de Dunkerque

13002 Marseille

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage de génome

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cistus crispus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 774) à :

IFREMER
1625 route de Sainte-Anne
29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Réalisation d'un état des lieux de la résistance aux antibiotiques chez l'huître creuse en Charente-Maritime

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Escherichia coli, bactéries du genre Vibrio

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Charente-Maritime

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 775) à :

CNRS UMR 5553

2233 chemin de la piscine

BP 53 38041

Grenoble cedex 9

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'histoire évolutive et des mécanismes d'adaptation aux climats extrêmes de l'espèce Androsace de Saussure

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Androsace saussurei

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Haute-Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 776) à :

INRAE UMR 5553

65 rue de Saint Briec

35000 Rennes

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la génétique, la taxonomie et la biologie des poissons d'eau douce de Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Poissons d'eau douce

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 777) à :

*INRAE UMR 5553
65 rue de Saint Briec
35000 Rennes*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyse des déterminants génétiques du déterminisme du sexe chez les Characiformes
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Characiformes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 15 février 2024, il a été donné récépissé (n° 778) à :

*Université de Montpellier
163 rue Auguste Broussonet
34090 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractérisation des flux microbiens entre le vignoble, le chai et l'environnement périphérique du vignoble

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Levures de la famille des Ascomycetes, bactéries acétiques, bactéries lactiques

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aude, Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 781) à :

*Aqua Eco Culture
7 rue d'Armor
22400 Lamballe-Armor*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche de souches de microalgues et cyanobactéries produisant des composés d'intérêt à partir de prélèvements effectués en milieu naturel

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues et cyanobactéries

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Martinique

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*
**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 782) à :

Université de Rostock

*Albert Einstein Strasse 23 - 24
18059 Rostock
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de lignées sexuées et asexuées de l'algue Chara canescens
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chara canescens et micro-organismes associés
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Allier, Aude, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente-Maritime, Finistère, Gironde, Haute-Loire, Hautes-Alpes, Hérault, Manche, Puy-de-Dôme, Somme, Vaucluse, Vendée
En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 783) à :

*CNRS
3 rue Michel Ange
75794 Paris cedex 16*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude en conditions contrôlées des mécanismes de reproduction de l'espèce Nephus voeltzkowi

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Nephus voeltzkowi
et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

La Réunion
En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 784) à :

*European Molecular Biology Laboratory
1 Meyerhofstrasse
69117 Heidelberg
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude internationale des interactions entre les écosystèmes terrestres et marins
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

ADN environnemental, Annelida, Cnidaria, Planaria, Zostera marina, Posidonia oceanica, Halichondria panicea, Agelas oroides, Chondrosia reniformis, Dysidea avara, Loripes orbiculatus, Loripinus fragilis, Lucinella divaricata, plancton, macroalgues, plantes terrestres

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes Maritime, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente-Maritime, Finistère, Hérault, Manche, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Var
En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 785) à :

SEPPIC

1 avenue Normandie Niemen

64140 Lons

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mise en avant du potentiel d'une plante herbacée ou ses dérivés en tant qu'actifs pour la nutrition humaine

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lamiaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Gard

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 786) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses moléculaires de microorganismes provenant de mangroves de Guyane

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues, cyanobactéries, archées, bactéries hétérotrophes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 787) à :

INRAE

147 rue de l'Université

75007 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des polymorphismes du gène PRP, impliqué dans les maladies à prions, au sein des populations françaises de chevreuils

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Capreolus capreolus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 788) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Réalisation d'une base moléculaire de référence des espèces de poissons de France métropolitaine

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Teleostei, Petromyzontidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 789) à :

Université de Limoges

33 rue François Mitterrand

BP 23204

87032 Limoges Cedex 1

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudes comparatives des champignons associés aux différentes espèces de lichens

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Lichens et champignons associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Vienne, Charente, Haute-Vienne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 790) à :

MNHN

57 rue Cuvier

75231 Paris Cedex 05

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Analyse génomique d'un polymorphisme social et d'un polymorphisme alaire chez la fourmi *Myrmecina graminicola**

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Myrmecina graminicola

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Aude, Essonne, Gironde, Morbihan, Paris, Pyrénées-Orientales, Rhône, Seine-et-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision rectificative en date du 26 mars 2024, le récépissé de déclaration TREL2118715S/727 délivré le 20 septembre 2023 est modifié comme suit :

A l'article 1^{er} sont ajoutés les mots « Physalis angulata L. ».

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 792) à :

M. Atsushi SUZUKI

12-25 Osonedai

222-0004 Kohoku-ku Yokohama

Japon

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche sur les animaux microscopiques vivant dans les mousses

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tardigrades, rotifères et mousses

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hautes-Pyrénées, Paris, Seine-Maritime

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 793) à :

Aix-Marseille Université

58 boulevard Charles Livon

13284 Marseille Cedex 07

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

*Etude des composés organiques volatils émis par la plante *Cymodocea nodosa**

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Cymodocea nodosa

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Hérault, Var

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 26 mars 2024, il a été donné récépissé (n° 794) à :

Staatliches Naturhistorisches Museum

Gauss-Strasse 22

38106 Braunschweig

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyses biologiques de diverses espèces d'invertébrés, principalement des oursins, prélevés en mer Méditerranée

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Invertébrés marins

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-Maritimes

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 795) à :

Université de Nottingham

School of Life Sciences University Park

NG7 2RD Nottingham

Royaume-Uni

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la structure génétique de l'épinoche à trois épines en Atlantique nord

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gasterosteus aculeatus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Eure, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Seine-Maritime, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 796) à :

INRAE

5 rue de la Doua

69616 Villeurbanne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude sur le devenir des métaux chez le crustacé amphipode Gammarus fossarum

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Gammarus fossarum

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 797) à :

INRAE

147 Rue de l'Université

75007 Paris

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de la biodiversité fongique et de la capacité à coloniser le bois

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Artolenzites spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 798) à :

Eurofins Agro-Analyses

40 Route de Rombas

57140 Woippy

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude de l'impact de la présence de gentamicine sur la croissance du champignon

Rhizopus arrhizus

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Rhizopus arrhizus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 799) à :

Senckenberg Society for Nature Research

Senckenberganlage 25

60325 Frankfurt

Allemagne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comprendre le fonctionnement et le potentiel biosynthétique des holobiontes lichéniques

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dermatocarpon miniatum, Platismatia glauca, Pseudevernia furfuraceae, Umbilicaria

birgantium, Umbilicaria crustulosa, Umbilicaria deusta, Umbilicaria freyi,

Umbilicaria nylanderiana, Umbilicaria grisea, Umbilicaria iberica, Umbilicaria

polyphylla, algues et champignons associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Haute-Corse, Seine-et-Marne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 800) à :

IFREMER

1625 route de Sainte-Anne

29280 Plouzané

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de l'écologie trophique d'invertébrés marins associés aux récifs d'huîtres plates en Rade de Brest

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Ostrea edulis, Mimachlamys varia, Serpula vermicularis, Pisidia longicornis, microalgues associées

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 801) à :

INRAE

2 place Pierre Viala

34000 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de nématodes entomopathogènes à des fins de biocontrôle

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Heterorhabditis, Steinernema

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Aisne, Aube, Côtes-d'Armor, Eure-et-Loir, Finistère, Loiret, Morbihan, Pas-de-Calais, Somme, Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 802) à :

CNRS

3 rue Michel Ange

75794 Paris Cedex 16

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de l'évolution du système olfactif des hyménoptères et son lien avec l'apparition de la vie sociale chez ces insectes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Hymenoptera

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Loiret, Yvelines, Tarn, Vaucluse, Essonne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 803) à :

Phaxiam Therapeutics

*60 avenue Rockefeller
69008 Lyon*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comparer l'activité de différents phages sur le pathogène Klebsiella pneumoniae
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactériophages

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Paris

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, les décisions TREL1902817S/114, TREL1902817S/116 et TREL1902817S/139 délivrées le 14 février 2019 et la décision TREL2302365S/690 délivrée le 4 juillet sont retirées.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 805) à :

University of Natural Resources and Applied Sciences

Vienna Gregor-Mendel-Strasse 33

1180 Vienne

Autriche

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de lignées sexuées et asexuées de la plante Chara canescens
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Chara canescens

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Meurthe-et-Moselle, Moselle

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 806) à :

Wellcome Sanger Institute

Genome Research Limited Wellcome Genome Campus

Hinxton Cambridgeshire

CB10 1SA

Royaume-Uni

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de l'impact du vieillissement sur le génome d'espèces animales
avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

*Annelida, Arthropoda, Chordata, Cnidaria, Echinodermata, Mollusca, Nematoda et
Platyhelminthes*

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 807) à :

*Universität de Brême
Bibliothekstrasse 1
28359 Bremen
Allemagne*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étudier la façon dont le papillon piéride du navet s'est adapté aux milieux urbains en Europe

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Pieris napi

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Ain, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Isère, Loire, Rhône

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 808) à :

*Université Clermont Auvergne
49 boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 Clermont-Ferrand*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Mieux comprendre le rôle des micro-organismes dans les cycles biogéochimiques des écosystèmes lacustres

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bacillota spp., Pseudomonadota spp., Bacteroidota spp.

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Puy-de-Dôme

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

Par décision en date du 22 avril 2024, il a été donné récépissé (n° 809) à :

*Chancellor Masters and Scholars of the University of Oxford
Wellington Square
OX1 2JD Oxford
Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Améliorer la compréhension des processus d'évolution des microalgues

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Microalgues des ordres Isochrysidales et Coccolithales

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Zone économique exclusive (atlantique)

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 810) à :

OceanoScientific

25 avenue Notre-Dame

06000 Nice

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Séquençage d'organismes marins, dont des espèces nouvelles ou méconnues, et alimentation d'une base de données dédiée aux organismes marins récifaux

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Anthozoaires, ascidies, spongiaires, algues, ADN environnemental

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Haute-Corse, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Martin

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 811) à :

Université de Gand

Sint-Pietersnieuwstraat 33

9000 Gent

Belgique

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etude des bases génétiques de la tolérance à la salinité d'espèces d'algues rouges et brunes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Algues marines des genres Dictyota, Furcellaria, Laminaria, Porphyra et Ulva

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 812) à :

Biotechmarine

ZI Quemper Guezennec

22260 Pontrieux

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Evaluation des performances en biologie et en formulation d'une algue et de ses dérivés

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Laminariaceae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Bretagne

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 813) à :

Université de Montpellier

163 rue Auguste Broussonnet

34090 Montpellier

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Identifier les principaux déterminants de l'exposition humaine aux piqûres d'acariens hématophages ornithophiles en milieu urbain

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dermanyssus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Hérault

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 814) à :

CNRS

rue Michel-Ange

75794 Paris Cedex 6

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comprendre le rôle du microbiome dans le succès à l'établissement des espèces exotiques envahissantes par l'étude de mouches drosophiles

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Drosophila melanogaster, Drosophila ananassae, Drosophila malerkotliana, Drosophila bipectinata, Drosophila neocordata, Drosophila prosaltans, Drosophila pseudosaltans, Drosophila sturtevantii, Drosophila Lehrmanae, Drosophila equinoxialis, Drosophila paulistorum, Drosophila tropicalis, Drosophila willistoni, Drosophila hydei, Zaprionus indianus

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 815) à :

Université des Antilles

Campus de Fouillole

BP 250

97157 Pointe-à-Pitre

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Caractériser, décrire et évaluer la flore bactérienne et son activité au niveau des herbiers de phanérogames marines de Guadeloupe

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Thalassia testudinum, Syringodium filliforme et micro-organismes associés

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guadeloupe

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 816) à :

CIRAD

Avenue de France

BP 701

97310 Kourou

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Comprendre les bases moléculaires de la coloration des œufs de tinamou

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Tinamus major, Crypturellus cinereus, Crypturellus soui, Crypturellus variegatus,

Crypturellus brevirostris

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Guyane

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 817) à :

Fermentalg

4 rue Rivière

33500 Libourne

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Identifier des souches de microalgues capables de synthétiser naturellement des acides gras polyinsaturés d'intérêt industriel

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Thraustochytriidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Gironde

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 818) à :

Université d'Edimbourg

Ashworth Laboratories

*Charlotte Auerbach Road
EH9 3FL Edinburgh
Royaume-Uni*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de l'Arabette des Alpes à différentes altitudes pour déterminer comment les modes de reproduction affectent sa capacité à s'adapter à l'environnement local

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Arabis alpina

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Isère, Savoie, Haute-Savoie

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 819) à :

*Sorbonne Université
21 rue de l'École de Médecine
75006 Paris*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Analyser le mode d'évolution de l'isolement sexuel par l'étude de crustacés isopodes du genre Jaera

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Jaera albifrons, Jaera praehirsuta, Jaera forsmanni, Jaera ischiosetosa, Jaera hopeana, Jaera nordmanni

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Corse-du-Sud, Calvados, Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Finistère, Gironde, Ille-et-Vilaine, Landes, Loire-Atlantique, Manche, Morbihan, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Seine-Maritime, Somme, Vendée

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 820) à :

*Université de Tours
60 rue du Plat d'Étain
37000 Tours*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Étude de la diversité des dermaptères

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Dermaptera

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 821) à :

*Institut Agro Montpellier
2 place Pierre Viala
Campus La Gaillarde
34000 Montpellier*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Recherche fondamentale en systématique, écologie et génomique d'espèces d'arthropodes

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Phytoseiidae

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

France métropolitaine

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**

Par décision en date du 6 juin 2024, il a été donné récépissé (n° 822) à :

*CNRS EMR 6002
Biologie, interactions et adaptations des organismes en milieu extrême
3 rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 6*

de la déclaration présentée conformément à l'article L. 412-7 du code de l'environnement en vue de la réalisation des activités suivantes :

Etudier la diversité taxonomique et fonctionnelle de différents organismes présents dans les sources hydrothermales de l'archipel Kerguelen et de l'île St Paul

avec accès aux ressources génétiques des espèces suivantes :

Bactéries, archées, protistes et micromycètes

et l'origine des spécimens utilisés étant la suivante :

Terres australes et antarctiques françaises

En vue d'assurer un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources génétiques, le déclarant mettra en œuvre les actions décrites dans le récépissé.

*

**